Coutumes et coutumiers : histoire comparative des droits des pays romands du XIIIe à la fin du XVIe siècle. Partie I: Les sources et les artisans du droit. Partie II: Les personnes [Jean-François Poudret]

Autor(en): **Tribolet, Maurice de**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **7 (2000)**

Heft 2

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ALLGEMEINE BESPRECHUNGEN COMPTES RENDUS GENERAUX

JEAN-FRANCOIS POUDRET, AVEC LA COLLABORATION DE MARIE-ANGE VALAZZA TRICARICO
COUTUMES ET COUTUMIERS
HISTOIRE COMPARATIVE DES DROITS DES PAYS ROMANDS DU XIIIE A LA FIN DU XVIE SIECLE
PARTIE I: LES SOURCES ET LES ARTISANS DU DROIT
PARTIE II: LES PERSONNES

STÄMPFLI, BERNE 1998, 503 ET 665 P., FR 240.–

Fruit de recherches de près de 50 ans et d'un large dépouillement des sources romandes, l'ouvrage que Jean-François Poudret a réalisé en collaboration avec Marie-Ange Valazza Tricarico constitue un événement dans l'historiographie suisse. Cette passion pour l'histoire médiévale impose le respect puisqu'elle a donné naissance à ce qu'il convient d'appeler une «école romande d'histoire du droit», où les anciens pays sous la domination de la Savoie occupent une place prépondérante. La technicité du langage juridique et le caractère peut-être un peu austère du livre se justifient par la volonté de donner la cohérence nécessaire à une tradition juridique pluriséculaire. On oublie trop souvent que c'est par le droit que les médiévaux appréhendaient la société et que c'est lui qui leur fournissait les instruments conceptuels nécessaires à sa compréhension.

Le premier volume est consacré, entre autres, à la compréhension et à la transmission du droit au cours du moyen âge. Cette question sous des dehors arides et techniques constitue en réalité un événement culturel de première importance concernant toutes les couches de la population. La fonction de la coutume – récitée à l'occasion des plaids généraux – est à cet égard exemplaire: non-écrite, celle-ci est entièrement confiée à la mémoire. C'est pourquoi nous croyons que dans ce domaine particulier des comparaisons pourraient être faites avec, par exemple, la récitation de chroniques officielles en séance du conseil, comme cela se pratiquait dans certaines villes suisses.

La renaissance du droit romain au 13e siècle – instrument efficace dans la modernisation de l'état médiéval – vit l'introduction d'un vocabulaire juridique nouveau. Cette réforme fut fort mal perçue et suscita de vives réactions de rejet, car elle mettait face à face deux conceptions opposées du droit.

Les pages consacrées aux artisans du droit et plus particulièrement aux «coutumiers» sont particulièrement bienvenues par ce qu'elles nous apportent sur l'esprit de la coutume médiévale qui perdure encore sous l'Ancien Régime. Ces éclaircissements contribuent, par exemple, à une meilleure compréhension des causes de la Guerre des Paysans de 1653, ainsi que le montre la thèse d'habilitation d'Andreas Suter (1997). De plus, et pour ce qui a trait aux cours de justice, nul ne contredira les auteurs quand ils affirment que la connaissance des compétences des cours de justice «est une donnée fondamentale non seulement de l'histoire du droit, mais de toute histoire institutionnelle ou sociale» (325).

La seconde partie traite des personnes et plus particulièrement de la condition des personnes (327–567), essentielle à la compréhension des structures de la société

médiévale. Les auteurs prennent soin de préciser, avec raison, qu'aucune des trois classes de la société médiévale ne correspond à un statut juridique unique, dans la mesure où la dépendance ne se laisse pas définir aisément et n'exclut point, il faut le souligner, «une remarquable fluidité sociale» (346).

Les chercheurs s'intéressant à la problématique des petites villes, fort à la mode aujourd'hui, trouveront maints éclairages sur la condition personnelle des bourgeois (377–415). En ce qui concerne les serfs, on ne manquera pas de souligner que c'est dans le pays de Neuchâtel qu'on en rencontre «les attestations les plus nombreuses et les plus tardives» (428).

L'ouvrage, une véritable somme, invite le lecteur à de stimulantes réflexions et l'appelle sans cesse à l'interdisciplinarité. Par certains de ses aspects on peut le comparer au *System und Geschichte des schweizerischen Privatrechtes* d'Eugen Huber, paru il y a plus de 100 ans. Le constat du grand historien du droit Paul Ourliac, selon qui le juriste, plus que tout autre, a conscience que l'histoire se déploie dans la longue durée se trouve ici une nouvelle fois confirmé de très belle façon.

Maurice de Tribolet (Auvernier)

DIETER A. BINDER
DIE FREIMAURER
URSPRUNG, RITUALE UND ZIELE EINER DISKRETEN GESELLSCHAFT

HERDER, FREIBURG 1998, 444 S., FR. 28.–

L'approche historique du phénomène maçonnique bute encore sur plusieurs écueils. Premièrement, elle est le fait de chercheurs extérieurs à l'institution, critiques mais peu ou mal informés, ou, au contraire, acquis aux idéaux de celle-ci, informés (accès aux sources facilité) mais divisés entre «romantiques», peu soucieux de distinguer l'historique du légendaire, et «authentiques», épris de rigueur scientifique. Deuxièmement, elle met en lumière sa dimension spirituelle et ésotérique (symboles, rituels, grades) au détriment de son rôle politique (combat pour les droits de l'homme, l'égalité, la laïcité, les lois sociales), ou vice-versa – angles de vue opposés qui résultent de la rupture, propre aux pays catholiques et/ou latins, entre obédiences à caractère religieux marqué et obédiences anti-cléricales et militantes. Enfin, troisièmement, elle se réduit souvent aux documents et aux ouvrages rédigés ou publiés dans la langue du chercheur, maçon ou non.

Sur ce dernier point, l'étude de D. A. Binder, professeur d'histoire à l'Université de Graz et auteur de nombreux articles savants sur le sujet, ne sort pas de l'ordinaire: les 5/6 des titres mentionnés sont en allemand, le reste en anglais, en italien et en français, ce qui revient à négliger quantité de témoignages importants ou d'études capitales – ainsi celle d'Alain Bernheim sur la Franc maçonnerie à Genève et en Suisse, publiée à Genève en 1994, un livre de référence tant sur la matière que sur la méthode. On peut regretter, de même, que les fonds d'archives, publics ou maçonniques, soient indiqués de façon si sommaire dans l'avant-propos, et que les sources et les travaux ne soient pas plus nettement différenciés dans la bibliographie. Manquent aussi une chronologie et quelques données statistiques relatives aux obédiences actuelles, en fin de volume.

L'auteur n'a pas dissocié, en revanche, le politique du spirituel: la première partie de son ouvrage est consacrée à l'histoire de la Franc maçonnerie – aux 18e, 19e et 20e siècles –, à ses figures de proue, à ses engagements et à ses adversaires (l'Eglise catholique, les régimes